Injure contre Josey : un cyberctiviste condamné à 12 mois de prison



K. A. A, connu sous le pseudonyme « Shama », a été condamné ce lundi 22 septembre 2025 à 12 mois de prison ferme et à une amende de 5 millions de FCFA par le tribunal d'Abidjan-Plateau.

Le jeune homme de 26 ans était poursuivi pour avoir harcelé sur les réseaux sociaux l'artiste ivoirienne Priscille Josée Gnakrou, dite Josey.

Selon la plaignante, les attaques duraient depuis trois ans, avec des propos « outrageants et dénigrants » à son encontre. Face aux juges, l'interprète du titre à succès « Tout laisse » a affirmé être victime de cyberharcèlement depuis près de neuf ans. Elle a décrit les publications de l'accusé comme *traumatisantes, ternissant son image et ayant un impact négatif sur sa vie personnelle et professionnelle ».

Parmi les preuves versées au dossier, figuraient des vidéos dans lesquelles

Shama tenait des propos insultants tels que, « Votre artiste avec sa grosse tête de Caterpillar(…) son disque d'or était en carton(…) Elle obtient ses victoires grâce à ses relations intimes (…)», peut-on lire dans certains extraits.

Pour sa défense, l'étudiant en cinéma a soutenu qu'il ne visait pas directement Josey mais ses fans, et qu'il cherchait surtout à promouvoir sa chanteuse préférée, Roselyne Layo.

Le tribunal l'a néanmoins reconnu coupable d'« expressions outrageantes, termes de mépris et invectives ». À l'annonce du verdict, le cyber-activiste, en état de choc, s'est effondré dans la salle d'audience, nécessitant l'intervention des forces de l'ordre.

Issa Coulibaly